
Les Notaires du Grand Paris créent la "Fondation des Notaires du Grand Paris" sous l'égide de la Fondation de France

Les cinq Chambres des Notaires du Grand Paris ont signé, ce jeudi 2 juillet 2020, avec le Président de la Fondation de France, M. Pierre SELLAL, Président du Conseil d'Administration, la convention qui les lie à la « Fondation des Notaires du Grand Paris ».

La Fondation est le fruit d'une réflexion commune aux cinq Chambres du Grand Paris entamée il y a plusieurs mois, pour répondre à la volonté des notaires franciliens de s'engager dans une démarche sociale d'entreprise dans un but social, sociétal et environnemental et de **mobiliser la communauté notariale comme un acteur de son territoire et de son environnement.**

C'est la raison d'être de la Fondation des Notaires du Grand Paris.

La Fondation des Notaires du Grand Paris est abritée par la Fondation de France.

Une première action d'urgence a été engagée par les Notaires du Grand Paris dans le cadre de la campagne « **Tous unis contre le virus** » - orchestrée par la Fondation de France avec l'AP-HP et l'Institut Pasteur.

Elle a mobilisé 75 000 euros et acte le Prélude à de nouvelles actions concrètes répondant aux besoins du Grand Paris. Les différentes Chambres vont constituer le Comité Exécutif de la Fondation.

Accéder à la campagne « Tous unis contre le virus », orchestrée par la Fondation de France avec l'AP-HP et l'Institut Pasteur

Télécharger le communiqué de presse au format PDF